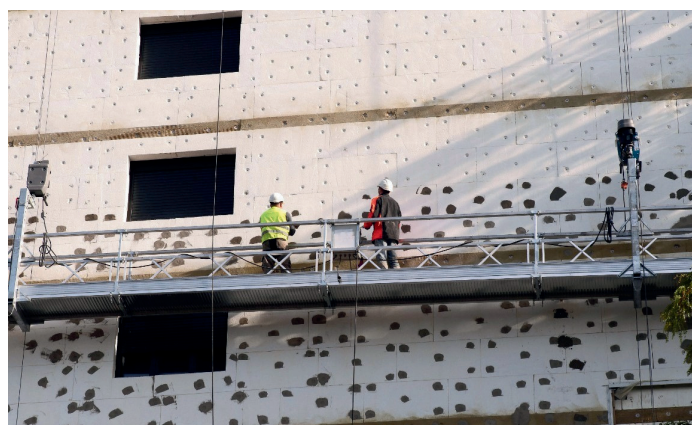


adeena

L'économie, notre énergie

ADEENA VOUS
ACCOMPAGNE DANS LA
GESTION DE VOS PRIMES
CEE



Le groupe Adeena

Depuis sa création en 2011, le groupe accompagne grâce au financement tous les acteurs de la transition énergétique - décideurs, entreprises et consommateurs - vers un modèle plus économe en énergie.

Aujourd'hui, le groupe déploie des solutions concrètes et performantes d'économies d'énergie sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur **le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** et sur un réseau national d'artisans partenaires.

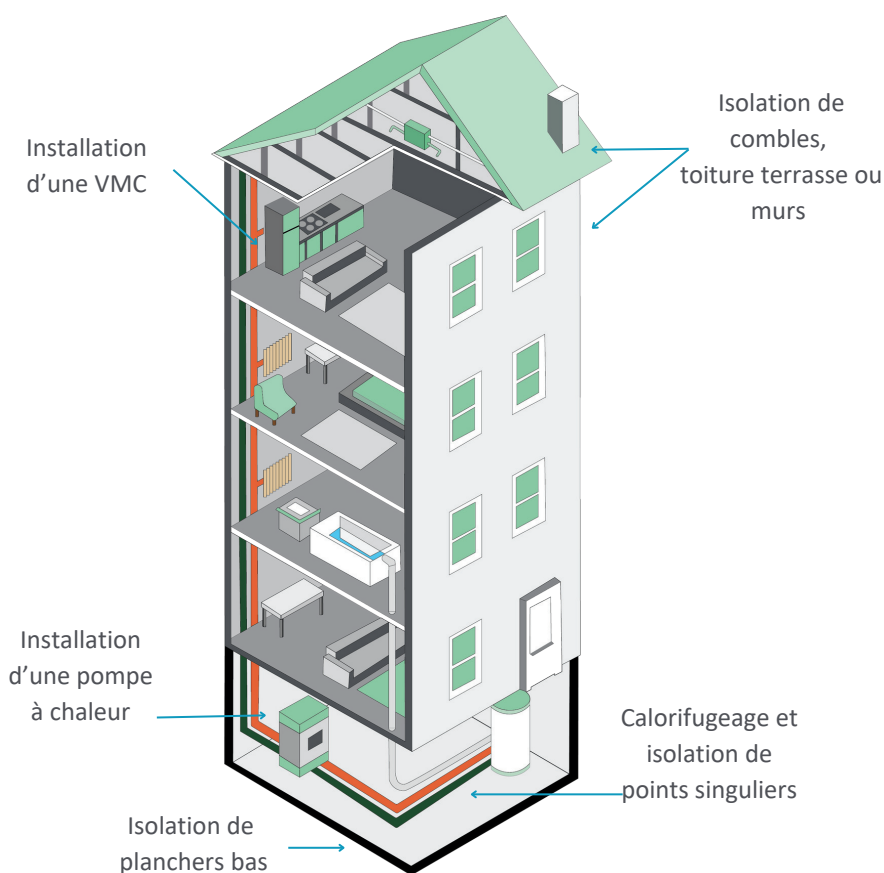
La rénovation énergétique dans les secteurs **résidentiel et tertiaire**

Mis en place en 2005 par l'Etat, le dispositif des CEE a pour objectif d'encourager les travaux de rénovation énergétique grâce à un système de **primes incitatives**.

En effet, il est possible grâce aux CEE de **financer tout ou partie des projets de travaux** permettant de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et ce, aussi bien dans le secteur résidentiel (logements individuels ou collectifs) que tertiaire (bureaux, école, mairie, hôtel, etc.).

Travaux éligibles aux CEE

- Installation de VMC
- Travaux d'isolation des combles
- Travaux d'isolation des murs par l'intérieur et/ou par l'extérieur
- Travaux d'isolation des toitures-terrasses
- Remplacement du système de chauffage individuel ou collectif
- Travaux d'isolation des planchers bas
- Calorifugeage et isolation des points singuliers
- Etc.



(Ces travaux peuvent avoir lieu aussi bien dans les parties communes que dans les parties privatives.)



Le partenariat **Arche - Adeena**

En tant qu'acteur du dispositif des CEE, Adeena accompagne le groupe Arche dans l'**identification de projets de rénovation énergétique, la valorisation et le montage de dossiers CEE.**

Les prérequis pour un projet de rénovation énergétique

- **Le bâtiment :**

- un chantier de rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation ou à usage tertiaire ;
- un bâtiment de plus de 2 ans ;
- des travaux portant sur un espace chauffé à usage d'habitation.

- **Les travaux :**

- des travaux qui répondent aux **critères techniques** d'une fiche d'opération (le devis doit préciser les marques, références, ACERMI, etc. du ou des produits utilisés) ;
- un **RGE valide** dans le domaine de travaux au moment de l'acceptation des travaux;
- une **durée de vie de l'opération** qui interdit au bénéficiaire d'obtenir une prime pour le même type de travaux et pour le même bâtiment pendant cette durée.



Quelques réalisations

Citya Gueret : travaux d'isolation des combles - 138m², un montant total de travaux de 3823€ pour une prime CEE de 1477€ (40% du montant des travaux).

Citya Beauvais : travaux d'isolation des toitures terrasses - 1022m², un montant total de travaux d'isolation de 28 616€ pour une prime CEE de 7 000€ (24% du montant des travaux).

Les étapes d'un projet de rénovation énergétique :

1. Sollicitation d'un artisan par le gestionnaire de copropriété pour établissement d'un devis (sans mention de prime CEE. Cf. modèle de devis en annexe 1) ;
2. Soumission du devis à l'assemblée générale des copropriétaires ;
3. Envoi du **devis non signé** à Adeena pour analyse et validation ;
4. Estimation de la prime par Adeena et envoi de la promesse de prime (document réglementaire et obligatoire pour obtenir les aides CEE) par mail horodaté ;
5. Acceptation du devis et début des travaux : lors de la signature du devis, le signataire doit apposer ses nom, prénom et fonction de façon manuscrite + le cachet de l'agence ;
6. Génération de l'attestation sur l'honneur de fin de travaux par Adeena ;
7. Vérification par Adeena de la conformité des documents et réalisation des contrôles sur obligatoires par un Bureau de contrôle ;
8. Règlement de la prime par lettre chèque adressée au syndic de copropriété.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Faites-nous en part directement depuis votre logiciel Stella :

- Dans le menu "Immeubles", sélectionnez la copropriété concernée par les travaux.
- Sur la droite, cliquez sur le bouton "CEE" et complétez les informations demandées.
- Envoyez la demande.

Les équipes d'Adeena reprendront prochainement contact avec vous !